

Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à l'interpellation écrite du 29 mars 2023 de M^{mes} et MM. Kevin Schmid, Maxime Provini, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Nadine Béné, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Louise Trottet, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Omar Azzabi, Matthias Erhardt, Anne Carron, Christo Ivanov, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Yves Herren, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Christian Steiner, Jean-François Albanesi, Daniel Dany Pastore, Didier Lyon, Olivia Bessat-Gardet, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura et Pascal Holenweg: «Appel à prise de position du Conseil administratif à la suite d'un e-mail de propagande indigne et révoltante diffusé en nombre aux membres de notre collège intitulé *Publié pour la première fois à l'Ouest*».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Nombre de membres du Conseil municipal de tous partis ont reçu un courriel de propagande indigne et révoltant de la part d'un individu connu et déjà condamné en Suisse pour ses propos.

Le contenu de cet e-mail est à la fois scandaleux et contraire aux valeurs fondamentales que nous portons en Suisse comme en Ville de Genève.

Nous ne pouvons tolérer que de tels propos infamants, contraires aux dispositions du Code pénal sur la contestation du génocide de la Shoah, puissent se répandre de la sorte encore en 2023. S'il était nécessaire de démontrer la vivacité des diffuseurs de haine antisémites, nous en avons là une parfaite illustration. En Suisse et en Ville de Genève, nous revendiquons avec fierté notre engagement à condamner tout discours ou acte de discrimination, de haine ou d'intolérance. Les manifestations d'antisémitisme, de racisme et la discrimination méritent à chacune de leurs manifestations une ferme condamnation.

La présente interpellation écrite appelle à une prise de position du Conseil administratif à même de lutter contre la propagande de la haine en général et en particulier, dans le cas d'espèce, antisémite par la parole publique et collégiale de l'exécutif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif condamne fermement tout propos de nature raciste et antisémite. Dans le cadre de sa politique municipale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme, et plus particulièrement son axe «non-discrimination» déployé par le service Agenda 21 – Ville durable (A21), la Ville de Genève s’emploie depuis de nombreuses années à développer des actions de lutte contre le racisme et à soutenir les associations actives sur la question.

Parmi celles-ci, la Ville soutient depuis 2018 la Coordination intercommunautaire contre l’antisémitisme et la diffamation (CICAD) par le biais d’une subvention nominative d’un montant total de 100 000 francs. En outre, la Ville est engagée dans l’édification d’un mémorial de la Shoah, en collaboration avec le Canton de Genève, la CICAD et le Congrès juif mondial (CJM). Enfin, elle soutient régulièrement des projets ponctuels visant à lutter spécifiquement contre l’antisémitisme, via l’A21.

Concernant le courriel mentionné dans la présente interpellation, la CICAD a adressé au Ministère public genevois une dénonciation le 31 mars 2023.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Alfonso Gomez